

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 Juillet 2013.

ÉTAIENT PRÉSENTS : G. BERNARD - P. LUMMAUX - JP MARTIN
J.P MAURA - D. BERLAND - Mmes C. LAGARDE - L. DUPUCH --
Mme. PETIT – B. CRAPON - L. BARIBAUD - F. FERRAND - M. F.
FAUX.

ABSENTS : F. GLEYZE – H. PICHARDIE - J. TATARA - E. BAYLE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : F. FAUX.

ORDRE DU JOUR

Cession de parcelles par Gironde Habitat pour aménagement de chemins piétons :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de Gironde Habitat concernant la cession de parcelles sises à la résidence « les genêts d'or » pour l'aménagement d'un chemin piétonnier.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la proposition de Gironde Habitat (en annexe la délibération du conseil d'administration du 23 mai 2013 qui définit les conditions de la cession) :

- la parcelle cadastrée section C n° 377 d'une superficie de 1381 m² sera cédée à la commune qui a décidé de classer cette parcelle en emplacement réservé en vue de la réalisation d'un chemin piéton permettant de relier la résidence « les genêts d'or » à la maison de l'enfance et l'école de Captieux.
- Les parcelles cadastrées section AC n° 382, 397 et 396 d'une superficie de 576 m² actuellement délaissés en nature d'espaces verts seront rétrocédés à la commune.

Le Conseil Municipal, après exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

- accepte à l'unanimité la cession de la parcelle C n° 377 pour une superficie de 1381 m², et la rétrocession des parcelles AC n° 382, 397 et 396 actuellement classées en espaces verts, pour une superficie de 576 m².
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique qui sera rédigé par les services juridiques de Gironde Habitat.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Préparation du Conseil Communautaire du 23 juillet 2013 au sujet de la fusion des CDC :

Monsieur le Maire indique qu'il souhaite connaître la position collective du conseil municipal concernant la fusion de la Communauté de Communes de Captieux-Grignols / Bazas afin de pouvoir communiquer cette décision en Conseil Communautaire demain soir.



Commune de CAPTIEUX

Mairie de CAPTIEUX
33840 – CAPTIEUX

Tel : 05 56 65 60 31
Fax : 05 56 65 65 66

contact@captieux.fr
www.captieux.fr

F. FAUX dit que sa position est identique à celle déjà déterminée lors d'une précédente réunion de conseil municipal.

G. BERNARD demande quelle est la position du conseil municipal car le vote prévu en conseil communautaire est en majorité pour un regroupement avec Bazas.

G. BERNARD précise qu'il faut travailler de suite avec les partenaires extérieurs, il indique que l'on peut envisager la possibilité de demander le rattachement à une autre collectivité. Il précise qu'une position de principe a été prise entre trois Présidents, ils s'engagent à réfléchir sur un rattachement avec un grand territoire d'ici 2017.

G. BERNARD précise que s'il faut intégrer la CDC du Bazadais pour travailler pendant deux ans vers un rapprochement avec Langon autant le faire dès maintenant.

B. CRAPON demande si la CDC de Langon est d'accord d'accueillir la commune de Captieux.

G. BERNARD précise que Langon n'a pas émis d'avis négatif à ce sujet, il faut aussi comprendre le fait que Bazas souhaite donner une réponse tardive, en effet la CDC de Bazas doit délibérer le 07 août 2013.

D. BERLAND dit que le sujet reste politique.

G. BERNARD dit qu'il risque d'y avoir « des retombées » d'organisation du territoire.

Les élus précisent que le document de préparation de la réunion de demain soir énonce quelques vérités un peu généralistes, plusieurs questions restent toutefois sans réponse. Les chiffres annoncés sur la composition du conseil communautaire sont sur des bases imposées, quelles sont les garanties que l'on possède pour savoir si nos voisins sont d'accord avec ces propositions.

J.P MAURA dit que l'on a déjà délibéré sur ce sujet et qu'il faut maintenir la décision déjà prise en conseil municipal.

G. BERNARD précise que l'intérêt de la Commune de Captieux n'est pas de voter contre demain soir.

P. LUMMAUX dit que le vote contre ne se traduit pas par une cession.

Après en avoir débattu, à l'unanimité le Conseil Municipal mandate Monsieur le Maire et les délégués communautaires pour solliciter auprès du Président de la CDC un vote à bulletin secret.

Georges BERNARD prend note de cette demande et précise qu'il prendra contact avec la Directrice des services de la CDC, pour l'organisation matérielle de ce vote.

Après avoir échangé à ce sujet, le conseil municipal a procédé au vote sur le sujet de la fusion lui-même de la Communauté de Communes de Captieux Grignols avec Bazas. Le résultat du vote s'établit comme suit :

Pour : 0

Contre : 09

Abstention : 03

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00

